

Damien VAN ERMEN*

ACP DE MOT, 20-22

Avenue du Congo, 1
1050 Bruxelles

T. 02 340 24 66

F. 02 340 24 69

d.van.ermen@avocat.be

*sprlu DVE Avocat, BCE 0832043729

**A l'attention des copropriétaires de
la résidence DE MOT 20-22**

Le 8 février 2012,

Chères Mesdames, cher Monsieur,

Concerne : ACP DE MOT 20-22
m. réf. 11113626/dve/sj

J'ai l'avantage de vous revenir en vue de l'assemblée générale des copropriétaires de votre immeuble qui se déroulera le vendredi 24 février 2012 à 15h00 en mes bureaux Avenue du Congo, 1 à 1050 Bruxelles.

Je vous prie de trouver, en annexe, l'ordre du jour complété suite aux diverses demandes de Madame Bergling ainsi que le plan qu'elle souhaite faire approuver.

Par ailleurs, je vous informe que Madame Bergling insiste pour que le futur syndic soit un avocat. A ce stade, les candidatures supplémentaires suivantes ont pu être réunies :

- Maître Eric RIQUIER, pour une durée maximale d'un an, 150 €/h, hors frais ;
- Maître Jean Francis DELPEREE, 95 €/h, pas de précisions quant aux frais ou à la durée.

Dans l'attente de vous rencontrer, nous vous prions de croire, Chères Mesdames, cher Monsieur, en nos sentiments les meilleurs.



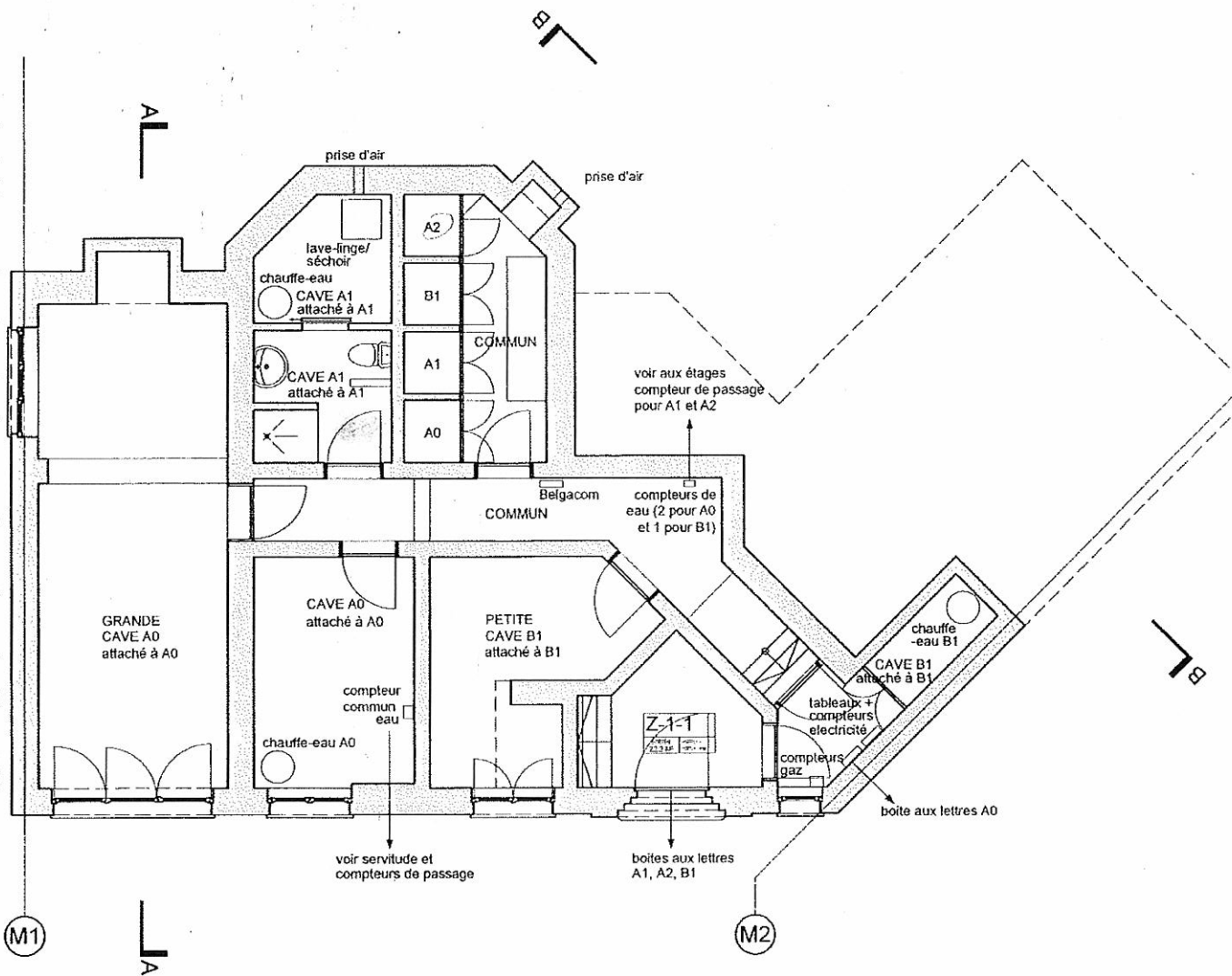
Damien Van Ermen
Syndic provisoire

Association des copropriétaires « De Mot 20-22 »**Rue Jean-André De Mot, 20-22 à 1040 Bruxelles**

**ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 24 FEVRIER 2012**

1. Présences et nomination du Bureau ;
2. Désignation d'un syndic conventionnel ;
3. Décharge au syndic provisoire ;
4. Placement de Velux ;
5. Travaux d'extension des appartements A0, A1 et B1 ;
6. Peinture des communs (mur blanc du rez) ;
7. Utilisation des communs ;
8. Remplacement du Derbigum (toit plat du studio) ; Désignation et accès par un expert ;
9. Travaux de ponçage et peinture des corniches selon devis du 18/10/2011 de Borecki Dariusz ;
10. Modification de l'acte de base et des plans proposés par Madame Begling ;
11. Approbation des comptes 2010 et 2011 ;
12. Détermination d'un budget provisionnel pour 2012 ;
13. Création d'un fonds de réserve ;
14. Proposition de laisser une copie des documents de la copropriété dans l'immeuble ;
15. Proposition de répartition des frais lié à la fermeture de trous à la cave et de peinture (à concurrence de 303 EUR par Mme Picheny) ;
16. Communication entre les copropriétaires ;
17. Rappel du règlement d'ordre intérieur ;

rue DE MOT 18. Servitude de passage en faveur des propriétaires des garages. Voir convention du notaire J. Richir du 09 avril 1929 et plan du géomètre J. Kreuwels dressé le 12 décembre 1928. Voir jugement du juge de paix du 29 juillet 2009 (tous les frais de justice, cadastre, avocat, etc ont été payés par A0)



IMMEUBLE DE RAPPORT
INCORPORE sa
RUE DE MOT 20 / 22

1050 BUXELLES

Emmanuel Tonglet Architecte sprl

RUE DE LA TULIPE 4

1050 BRUXELLES

DETAIL :

-

-

PLAN

IND-

DATE : 25/01/2012

ECH /SCH : 1/100

DES / TEK : ET

CAVES